



# CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN de Rouffach et la communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »

ENTRE

- La Commune de Rouffach représentée par Madame Nadine BOLLI, 1<sup>ère</sup> adjointe;
- La communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », représentée par son président Jean-Pierre TOUCAS, maire de Rouffach.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'État représenté par Louis LAUGIER, préfet du département du Haut-Rhin,  
ci-après, « l'État » ;  
d'autre part,

AINSI QUE

- le Conseil régional du Grand-Est, représenté par son président,
- la Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son président,
- La Caisse des dépôts, représentée par Paul JEANNET, son directeur territorial,

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire "pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires.

La Ville de Rouffach a dûment exprimé sa candidature au programme par courrier du 10 novembre 2020, rejointe dans la démarche par la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », par délibération du Conseil communautaire du 10 février 2021. Elles ont exprimé leurs motivations avec une ambition commune d'entreprendre un effort quantitatif et qualitatif en faveur de l'amélioration du logement et du patrimoine bâti public, de la redynamisation du commerce de proximité, du développement des déplacements doux, et plus largement du maintien des services de proximité à la population, et se sont engagées :

- à concevoir et soutenir des projets où la préservation et la mise en scène du patrimoine bâti existant serait encouragée ;
- à adapter l'offre de logement aux besoins de la population, tant à Rouffach que dans les secteurs des communes du territoire qui viendraient à être identifiés par les études ;
- à renforcer le rôle de centralité de Rouffach qui concentre notamment les principaux équipements, services et commerces, tout en soutenant les commerces de proximité dans les villages ;
- à améliorer les déplacements doux entre les communes du territoire ;
- à adapter les axes d'action en fonction du résultat des études à effectuer.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain un courrier de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 11 décembre 2020.

## **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la Région Grand-Est, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- **L'État s'engage :**
  - à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
  - à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
  - à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles
  - à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- **Les Collectivités bénéficiaires** s'engagent
  - à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
  - à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
  - à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
  
- **Le Conseil régional Grand Est** s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites Villes de Demain.
  
- **La Collectivité européenne d'Alsace**, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

### **Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services en renforçant les coopérations et mutualisation déjà en place, et en les développant ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention et mis en place aussitôt cette dernière signée ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;

- L'appui, si nécessaire, d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : mise en place d'une démarche qualité menée conjointement par les Directions générales de la Ville de Rouffach et de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet par l'intégration du Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration au niveau du PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon, en particulier le développement des mobilités douces, ainsi que la prise en compte de la problématique des friches industrielles ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet devra être posée comme base de travail et les modalités d'association arrêtées lors de la première réunion du Comité de projet ;
- La communication des actions, à chaque étape du projet se fera notamment via les sites internet.

#### **Article 4. Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le représentant de l'État et le maire de Rouffach,

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

La Ville de Rouffach représentée par son Maire, ou son représentant.

La Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » représentée par son président, ou son représentant

Un représentant de la Banque des territoires

Un représentant du Conseil régional

Un représentant de la Collectivité européenne d'Alsace

Un représentant de l'ANAH

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Une articulation avec la gouvernance des démarches préexistantes, ou à venir sera recherchée.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

**Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## **Article 6. État des lieux**

### **6.1 Évolution et situation du territoire**

Rouffach, cité ancienne, au riche patrimoine avec 27 édifices classés ou inscrits, fut une opulente ville épiscopale du Moyen-Âge et s'attache encore aujourd'hui à offrir un cadre de vie agréable, accueillant et tranquille aux 4 800 habitants. Déjà citée en 770, Rouffach est enchâssée dans un vignoble des plus réputés.

La commune de Rouffach appartient à l'arrondissement de Thann-Guebwiller et au canton de Wintzenheim. La ville est contournée à l'est par la route départementale 83, axe de circulation important et offre un accès à l'autoroute A35, distante de 3 km. La ville est également desservie par les transports ferroviaires (ligne Colmar- Bollwiller- Mulhouse) et les transports en commun (ligne Colmar Guebwiller).

Rouffach est nichée au pied des collines sous vosgiennes : la superficie du territoire est de 4 005 hectares dont 460 hectares de vignobles et 1 240 hectares de forêt. La colline du « Bollenberg » a été classée en Réserve Naturelle Régionale. La ville a été récompensée par le label « Terre saine, communes sans pesticide », ainsi que la distinction « Commune Nature, 3 libellules » et est largement inscrite dans la démarche de protection de l'environnement.

De nombreux établissements scolaires à disposition des familles de l'école maternelle au lycée et une vie associative importante anime la commune. De nombreuses infrastructures (camping, centre équestre, cosec, escapade, complexe sportif, piscine municipale, golf, parcours santé, aires de jeux, salle polyvalente, ...) permettent également d'assurer une qualité de vie animée par environ 60 associations locales.

La ville de Rouffach accueille actuellement une quarantaine d'entreprises et d'une soixantaine de commerces.

La zone d'activité économique de Rouffach située à l'est de la ville a été créée à l'origine par la Ville. Les extensions sont à présent assurées dans le cadre d'une ZAE intercommunale par la CC PAROVIC. Elle présente une belle attractivité car elle est positionnée entre les agglomérations de Colmar et de Mulhouse, avec un accès direct à l'A35 et à la RD83, à proximité d'une gare et des équipements publics et services de Rouffach. Une piste cyclable relie la zone au centre-ville.

La zone commerciale située au nord de la ville accueille le centre commercial Intermarché, le magasin Trèfle Vert et la maison médicale. L'ADERE (Association pour le Développement Économique de Rouffach et Environs) a été créée afin de donner une nouvelle dynamique au commerce et à l'artisanat de Rouffach et de ses alentours

Rouffach fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » (CC PAROVIC). La CC PAROVIC regroupe actuellement 11 communes : Rouffach, Eguisheim, Gueborschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Obermorschwihr, Osenbach, Pfaffenheim, Voegtlinshoffen, Westhalten et Husseren les Châteaux, soit 13 700 habitants.

La Communauté de communes est compétente dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Schéma de cohérence territoriale
- Développement économique et touristique
- Développement ou réhabilitation de l'habitat et du cadre de vie
- Gestion des déchets
- Mise en œuvre d'une politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse : crèche en partenariat avec le Centre hospitalier, micro-crèche, relais d'assistantes maternelles, service animation jeunesse, sept accueils périscolaires sur son territoire
- Mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes âgées : accueil de jour, résidence senior
- Engagement de réflexions sur les problèmes de transport collectif d'intérêt communautaire et mise en œuvre
- Acquisition de matériels et engins à usage intercommunal
- Gestion des personnels et des moyens relatifs au patrimoine forestier des communes
- Gestion des personnels et moyens relatifs au patrimoine archivistique, architectural et culturel des communes, déclaré d'intérêt communautaire
- Médiathèque-ludothèque et maison des services
- Animations culturelles
- GEMAPI
- Mobilité

Les déplacements quotidiens vers les lieux d'emploi des grandes agglomérations proches de Mulhouse et Colmar, ainsi que le réseau routier, ont détourné une partie de la population des commerces locaux, affaiblissant ainsi l'activité économique de proximité. A l'inverse, Rouffach et les communes voisines, par leur caractère rural, leurs services et leur environnement ont toujours attiré de nouveaux habitants, ainsi que des touristes qui contribuent à l'animation locale.

Il y a donc un paradoxe entre ces deux situations, et il importe, pour préserver la vie locale, de dynamiser les services à la population pour maintenir, puis élargir l'offre.

## **6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation**

### **6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine**

- PLU Rouffach : les objectifs sont résumés dans le PADD dont une représentation graphique est jointe en annexe 3.
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en cours d'élaboration mutualisée au niveau du PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon, intègre les problématiques liées aux déplacements sur le territoire.
- Le SCOT Rhin Vignoble Grand-Ballon approuvé le 14 décembre 2016.
- La Région Grand-Est est dotée d'un SRADDET approuvé le 24 janvier 2020.
- Un projet de territoire supra-communautaire est en cours d'élaboration au niveau du PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon.
- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE de la Lauch approuvé le 15 janvier 2020.
- La Réserve naturelle régionale « Les collines de Rouffach » ainsi que plusieurs zones Natura 2000 sur le territoire intercommunal.

### **6.2.2 Programmes et contrats territoriaux**

- le Pacte territorial de relance et de transition écologique PTRTE est en cours d'élaboration
- Convention territoriale globale avec la CAF du Haut-Rhin signée le 18 décembre 2019 pour 2020-2023.

### **6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme**

Les projets communaux structurants sont rappelés au tableau en annexe 4.

La Communauté de communes, quant à elle, commercialise actuellement onze lots dans la ZAE Rouffach-Est, d'une surface totale de 6 ha.



### 6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation

L'élaboration du projet de revitalisation débutera par un diagnostic pré-opérationnel, comprenant la reprise des études existantes, pour prioriser les enjeux (habitat, commerce, mobilité, environnement, lien social...). Ce diagnostic sera nécessaire pour établir une feuille de route pertinente formalisant les leviers à actionner et les opérations à programmer.

Les secteurs d'intervention du territoire, comprenant obligatoirement le centre de Rouffach, y seront précisés.

Bien que centré sur Rouffach, bourg-centre, le projet à développer concerne l'ensemble du territoire intercommunal, d'une part car certaines problématiques sont partagées et, d'autre part car les efforts à déployer pour redynamiser Rouffach sont à compléter par des actions sur tout le territoire :

#### Problématiques partagées :

- Le **logement** : des logements vacants existent dans toutes les communes, alors que, pour les jeunes, se loger est un besoin récurrent qui ressort des enquêtes menées récemment sur le territoire (Charte MSA 16-25 ans, Convention territoriale globale avec la CAF).

- Les **commerces** : l'effort doit se porter sur les commerces de Rouffach, et en second rang vers Eguisheim, dont le tissu économique est orienté vers le tourisme. Mais, il doit permettre de maintenir ou d'encourager les petits commerces de proximité dans les villages. Les expériences récentes dans plusieurs communes sont encourageantes. Ces services profitent aux personnes âgées, mais également à tous les habitants, ainsi qu'aux touristes, évitant ainsi des trajets en voiture supplémentaires, et favorisant le lien social.

#### Problématiques d'ordre général

- Les **transports** au sein du territoire : les enquêtes auxquelles il a été fait référence ci-dessus ont également mis l'accent sur la difficulté à se déplacer dans le territoire, et vers la Gare SNCF de Rouffach. La communauté de communes n'a pas les moyens financiers d'organiser de transport à la demande. D'autres pistes de réflexion existent, en mettant à profit les nouvelles possibilités dans le cadre de la compétence mobilité, notamment en matière de covoiturage, de mobilités douces etc...

- Les **services de proximité** (autres que les commerces) : la vie des villages est liée à la présence des services de proximité qui maintiennent les habitants sur place, et en font venir de nouveaux : l'enfance-jeunesse et la culture sont les principaux axes d'action de la Communauté de communes.

#### Problématiques particulières à Rouffach

Une stratégie a été retenue. Elle est résumée au sein d'un plan de revitalisation centre bourg qui a vocation à être amélioré dans le cadre de PVD. Cette stratégie a été d'ores et déjà traduite dans le PLU en cours de révision, dont les objectifs sont communs :

## **Plan de redynamisation de la ville de Rouffach**

Développer l'attrait et les qualités d'accueil et d'échange de la ville ancienne pour l'ensemble de l'agglomération

Favoriser la variété et l'animation du centre-ville

Valoriser les espaces de centralité

Conforter le renouvellement urbain et poursuivre la requalification urbaine des rues du centre-ville

Anticiper le devenir du pôle d'équipement scolaire, culturel et sportif

Conforter le pôle économique de Rouffach

Promouvoir et développer le tourisme

Valoriser et préserver les éléments remarquables du paysage naturel et construit

Préserver et consolider la trame des milieux remarquables et ordinaires

Prendre en compte les risques et protéger les ressources naturelles

### **6.4 Besoins en ingénierie estimés**

L'élaboration du projet de revitalisation débutera par un diagnostic pré-opérationnel, comprenant la reprise des études existantes, pour prioriser les enjeux (habitat, commerce, mobilité, environnement, lien social...). Ce diagnostic sera nécessaire pour établir une feuille de route pertinente formalisant les leviers à actionner et les opérations à programmer.

Les secteurs d'intervention du territoire, comprenant obligatoirement le centre de Rouffach, y seront précisés.

Les leviers prévus au programme PVD en matière d'ingénierie seront proposés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, notamment l'accompagnement méthodologique nécessaire à la définition d'un plan d'action de la Banque des territoires ; et tout autre complément d'étude qui pourrait s'avérer nécessaire

On peut d'ores et déjà identifier :

- Animation - coordination PVD : un chef de projet - financement PVD sollicité, le financement ANAH sera sollicité étant donné la mise en place d'une OPAH-RU.

- Appui ingénierie PVD : recours à compétences extérieures (Cabinet, étude « flash » Banque des territoires...)

Fait à Rouffach, le

Pour la Ville de Rouffach,  
Madame Nadine BOLLI,  
1<sup>ère</sup> adjointe au maire



Pour la Communauté de communes,  
Monsieur Jean-Pierre TOUCAS,  
président

Pour l'Etat,  
Monsieur Louis LAUGIER,  
préfet du département du Haut-Rhin

Pour la Collectivité européenne d'Alsace,  
Monsieur Frédéric BIERRY,  
président

Pour la Région Grand-Est,  
Monsieur Jean ROTTNER,  
président

Pour la Caisse des dépôts  
Banque des territoires,  
Monsieur Paul JANNET,  
directeur territorial

## **ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

### **Rôle du chef de projet Petites villes de demain**

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU\*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation.

### **Missions du chef de projet Petites villes de demain**

#### **Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :**

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU\*...).

#### **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU\* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
  - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
  - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations\*.

**Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

**Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

**Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :**

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

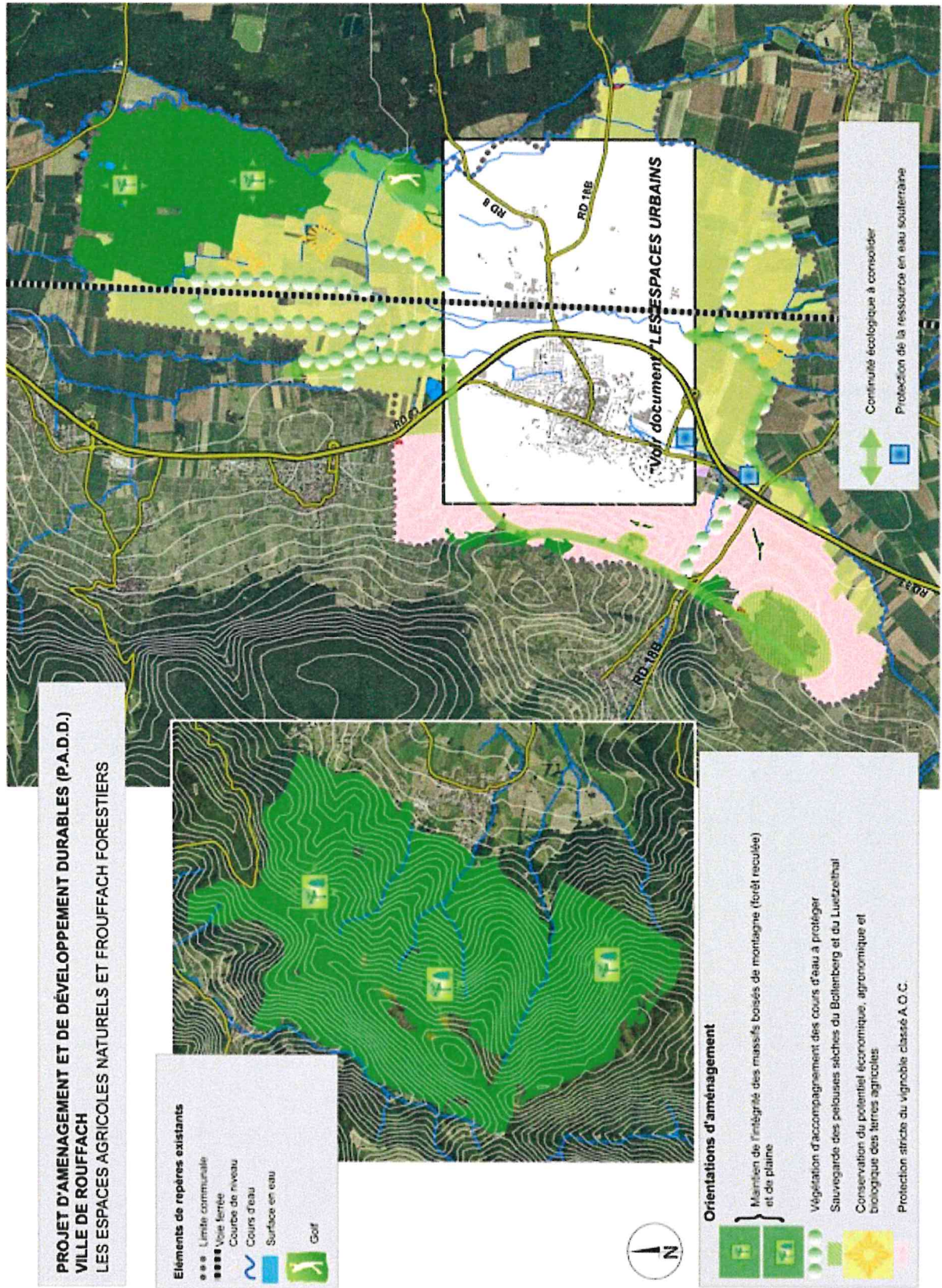
Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (\*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

## ANNEXE 2: ANNUAIRE à compléter une fois les acteurs identifiés

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
<b>MARCHAND Thomas</b>	État	S/Pref Thann- Guebwiller	thomas.marchand@haut- rhin.gouv.fr	03 89 29 22 31
<b>PARIS Patricia</b>	Ville Rouffach	DGS	p.paris@ville-rouffach.fr	06 15 68 68 93
<b>Chef de projet en cours de recrutement</b>	CC PAROVIC	Transitoire : DGS Pascal MUNCH	dgs@cc-paysderouffach.fr	03 89 78 51 44
<b>PINAUD Vanessa</b>	Région Grand Est	Service aménagement	vanessa.pinaud@grandest.fr	03 88 15 67 57
<b>MINERY Claude</b>	CEA	DT Région Colmar	claudeminery@alsace.eu	06 07 94 32 05
<b>JEANNET Paul</b>	Banque des territoires	Délégué territorial	paul.jeannet@caissedesdepots.fr	06 02 10 65 04
<b>Frédéric SPEISSER</b>	Banque des territoires		frederic.speisser@caissedesdepots.fr	06 30 41 56 63
<b>Philippe NOUZILLE</b>	DDT ANAH	Conseiller intégré aux territoires	Philippe.nouzille@haut-rhin.gouv.fr	06 78 43 46 68
<b>Jean-Luc NARDIN</b>	DDT ANAH	Resp. bureau parc privé	jean-luc.nardin@haut-rhin.gouv.fr	03 89 24 85 50

# ANNEXE 3: cartes résumant le PADD de Rouffach





**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)  
VILLE DE ROUFFACH  
LES ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FROUFFACH FORESTIERS**

- Éléments de repères existants**
- ● ● Limite communale
  - ■ ■ ■ Voie forestière
  - — — — Courbes de niveau
  - — — — Cours d'eau
  - Surface en eau
  - Golf

- Orientations d'aménagement**
- Maintien de l'intégrité des massifs boisés de montagne (forêt reculée) et de plaine
  - Végétation d'accompagnement des cours d'eau à protéger
  - Sauvegarde des pelouses sèches du Bollenberg et du Luetzelthal
  - Conservation du potentiel économique, agronomique et biologique des terres agricoles
  - Protection stricte du vignoble classé A.O.C.

- Continuité écologique à consolider
- Protection de la ressource en eau souterraine



## Annexe 4 : Projets Ville de Rouffach

Intitulé d'opération	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Coût total	Financements sollicités à ce jour	Remarques
Eclairage Public - Diagnostic et travaux économie énergie	ROUFFACH	Etude et travaux d'investissement sur le mandat ayant pour objectif de réaliser des économies d'énergie en matière d'éclairage public	2021 - Diagnostic (en cours) 2021 - 2026 - Investissement	480 000 € sur 6 ans		
Ancien Hotel Ville - Rénovation et mise aux normes	Place de la République Rouffach	Travaux visant la rénovation du bâtiment classé et à sa mise aux normes (accessibilité, sécurité, etc.)	2021 - Fin des études préliminaires 2021 - 2022 - Travaux	800 000 €		
Mairie - Mise aux normes et économie énergie	6 Place Clémenceau Rouffach	Travaux visant à la mise aux normes du bâtiment (accessibilité et sécurité) ainsi de rénovation en vue de favoriser les économies d'énergies (changement chaudière, menuiseries, etc.)	2021 - Etudes préliminaires 2022 - Démarrage travaux	300 000 €		
Eglise Notre Dame - Rénovation	Place de la République Rouffach	Travaux de rénovation du bâtiment classé (charpente, menuiserie, peinture, éclairage, accessibilité, etc)	2019 - Etudes 2019 - 2020 - Démarrages travaux tranche 1 2021 - 2026 - Démarrage des tranches suivantes	7 004 342 €	DRAC Région Département	Travaux en cours pour la tranche 1 Démarrage de la tranche 2 en 2022
Construction Serre Atelier Municipaux	4 Rue de Bâle Rouffach	Construction une serre au service technique pour la gestion de nos plantes et plantations par le service espaces verts	2021 - Travaux	300 000 €	DETR Région Département	Travaux démarant en mai 2021
Construction d'une extension Atelier Municipaux	4 Rue de Bâle Rouffach	Construction d'une extension au service technique afin de permettre le stockage de matériel communal et associatif	2021 - Etudes	500 000 €		
Bâtiments scolaire - Economie d'énergies		Etude dans le cadre de favoriser les économies d'énergie via le PETR et le programme ACTEE afin de déterminer les travaux à envisager	2021 - Etudes 2022 - Travaux	400 000 €	Programme ACTEE	
Camping - Rénovation et mise aux normes	Rue de la piscine Rouffach	Travaux visant à la mise aux normes du bâtiment (accessibilité et sécurité) ainsi de rénovation en vue de favoriser les économies d'énergies (changement chaudière, menuiseries, etc.)	2021 - Etudes	500 000 €		
Halle aux bûes & musée - Rénovation et mise aux normes	Place de la République Rouffach		2021 - Etudes	800 000 €		
Ecole cyrienne - Rénovation et mise aux normes		Une réfection complète du bâtiment sera étudiée afin d'envisager les travaux à réaliser en matière de mise aux normes et d'économie d'énergie		500 000 €		
Piscine - Travaux de rénovation du bassin	Place des sports Rouffach	Etude et travaux sur le bassin de la piscine extérieure de Rouffach afin de renforcer son étanchéité et le système de distribution de l'eau. L'objectif étant de réduire au maximum les pertes en eau	2021 - Etudes	200 000 €		
Aménagement parking Rue du Tir	Rue du Tir Rouffach	Travaux de réaménagement du parking, de sa rue et du chemin piétonné afin de permettre l'usage de déplacements doux		310 000 €	Agence de l'Eau Région Département	Travaux démarrant en 2021
Aménagement Place de la République	Place de la République Rouffach	Etude concernant le réaménagement complet de la Place (parking, usage, mobilité, problématique environnementale, etc.)	2021 - Etudes	800 000 €		
Aménagement accès et parking de la gare	Gare de Rouffach			300 000 €		
Création d'une piste cyclable en direction du Centre Hospitalier		Dans le cadre du développement des modes doux, il est prévu de poursuivre la piste cyclable en direction du Centre Hospitalier de Rouffach notamment avec l'implantation d'une nouvelle structure pouvant générer de la circulation	2022 - 2023	250 000 €		
Réalisation d'une signalétique du centre-ville	Rouffach	Dans le cadre du développement économique et du dynamisme économique du territoire, il est prévu de mettre à jour l'ensemble de la signalétique de la commune	2021-2022	50 000 €		